

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1,2, Part Number 5190-0485

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1,2, Part Number 5190-0485
Réf. (kit chimique)	: 5190-0485
Référence	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 5190-0485-1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 5190-0485-2
Utilisations	: <input checked="" type="checkbox"/> Réactifs et étalons pour laboratoire de chimie analytique <input checked="" type="checkbox"/> EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 1 x 1 mL <input checked="" type="checkbox"/> EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 1 x 1 mL
Fournisseur/Fabriquant	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H351	CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2
H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
H336	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H402	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
H410	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2

H225	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2
H315	IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
H319	IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
H335	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
H336	TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3
H304	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
H410	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger : EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1



EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2



Mention d'avertissement : EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1
EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2

Danger

Danger

Mentions de danger : EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H351 - Susceptible de provoquer le cancer.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P261 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2

P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter une protection oculaire ou faciale.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

Section 2. Identification des dangers

Intervention

: EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1

toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P261 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.

P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION:

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.

P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.

P391 - Recueillir le produit répandu.

EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2

P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P301 + P310 + P331 - EN CAS D'INGESTION:

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.

P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

Section 2. Identification des dangers

		plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
Stockage	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	P405 - Garder sous clef. P405 - Garder sous clef.
Élimination	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Aucun connu. Aucun connu.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Aucun connu. Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Mélange Mélange
------------------------------	--	--------------------

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Heptane normal Cyclohexane Naphthalène	≥90 ≤2.2 ≤0.22	142-82-5 110-82-7 91-20-3
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 Heptane normal	≥90	142-82-5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte
------------------------------	--	---

Section 4. Premiers soins

Inhalation

: EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1

des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

: EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Section 4. Premiers soins

Ingestion	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Provoque une sévère irritation des yeux.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Provoque une irritation cutanée.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Provoque une irritation cutanée.
Ingestion	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<u>Signes/symptômes de surexposition</u>		
Contact avec les yeux	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
Inhalation	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Contact avec la peau	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Ingestion	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire


Section 4. Premiers soins

Note au médecin traitant	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Pas de traitement particulier.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
Agents extincteurs inappropriés	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	NE PAS utiliser de jet d'eau.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	NE PAS utiliser de jet d'eau.
Dangers spécifiques du produit	:  EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Liquide et vapeurs très inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur ou le gaz est plus lourd que l'air et se répand le long du sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produit de décomposition thermique dangereux	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
Intervenants en cas d'urgence	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
Précautions environnementales	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes de nettoyage	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux d'entreposage et dans un espace clos à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1

substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 1

Stocker entre les températures suivantes: 18 à 25°C (64.4 à 77°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

EN12916:2006 IP391-07
Sys. Cal. Std. 2

Stocker entre les températures suivantes: 18 à 25°C (64.4 à 77°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement

Section 7. Manutention et stockage

fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

[Paramètres de contrôle](#)

[Limites d'exposition professionnelle](#)

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
<p>EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Heptane normal</p>	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 15 min OEL: 2050 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 1640 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 400 ppm 8 heures. 15 min OEL: 500 ppm 15 minutes. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 400 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 400 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 400 ppm 8 heures. VEMP: 1640 mg/m³ 8 heures. VECD: 500 ppm 15 minutes. VECD: 2050 mg/m³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 500 ppm 15 minutes. TWA: 400 ppm 8 heures.</p>
<p>Cyclohexane</p>	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 344 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 100 ppm 8 heures. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 100 ppm 8 heures. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 300 ppm 8 heures. VEMP: 1030 mg/m³ 8 heures. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.</p>
<p>Naphtalène</p>	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Absorbé par la peau. 15 min OEL: 15 ppm 15 minutes. 8 hrs OEL: 10 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 52 mg/m³ 8 heures.</p>

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<p>EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 Heptane normal</p>	<p>15 min OEL: 79 mg/m³ 15 minutes. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). Absorbé par la peau. TWA: 10 ppm 8 heures. STEL: 15 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). Absorbé par la peau. TWA: 10 ppm 8 heures. STEL: 15 ppm 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 10 ppm 8 heures. VEMP: 52 mg/m³ 8 heures. VECD: 15 ppm 15 minutes. VECD: 79 mg/m³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). Absorbé par la peau. STEL: 15 ppm 15 minutes. TWA: 10 ppm 8 heures.</p> <p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 15 min OEL: 2050 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 1640 mg/m³ 8 heures. 8 hrs OEL: 400 ppm 8 heures. 15 min OEL: 500 ppm 15 minutes. CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 400 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 400 ppm 8 heures. STEL: 500 ppm 15 minutes. CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 400 ppm 8 heures. VEMP: 1640 mg/m³ 8 heures. VECD: 500 ppm 15 minutes. VECD: 2050 mg/m³ 15 minutes. CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 500 ppm 15 minutes. TWA: 400 ppm 8 heures.</p>
--	---

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les mesures d'ingénierie doivent aussi maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil minimal d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation anti-explosion.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Liquide.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Liquide.
Couleur	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Incolore.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Incolore.
Odeur	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non disponible.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Seuil olfactif	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non disponible.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non disponible.
pH	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non disponible.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non disponible.
Point de fusion	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	-91°C (-131.8°F)
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	-91°C (-131.8°F)
Point d'ébullition	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	98°C (208.4°F)
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	98°C (208.4°F)
Point d'éclair	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Vase clos: -1.11°C (30°F)
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Vase clos: -1.11°C (30°F)
Taux d'évaporation	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non disponible.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non applicable.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Seuil minimal: 1.05%
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Seuil maximal: 6.7% Seuil minimal: 1.05%
		Seuil maximal: 6.7%
Tension de vapeur	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non disponible.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non disponible.
Densité de vapeur	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	3.5 [Air = 1]
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	3.5 [Air = 1]
Densité relative	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	0.684
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	0.684
Solubilité	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non disponible.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Température d'auto-inflammation	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	215°C (419°F)
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	215°C (419°F)
Température de décomposition	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non disponible.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non disponible.
Viscosité	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Non disponible.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.	

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Le produit est stable.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation. Empêcher l'accumulation de gaz dans les endroits bas ou confinés.
Matériaux incompatibles	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes

Section 10. Stabilité et réactivité

Produits de décomposition dangereux	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Heptane normal	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	103 g/m ³	4 heures
Cyclohexane	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	48000 ppm	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat - Mâle, Femelle	>32880 mg/m ³	4 heures
Naphtalène	DL50 Orale	Rat	6240 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>20 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	490 mg/kg	-
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 Heptane normal	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	103 g/m ³	4 heures
	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	48000 ppm	4 heures

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Naphtalène	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 0. 05 Milliliters	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagenicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Térogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Section 11. Données toxicologiques

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Heptane normal	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Cyclohexane	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
Naphtalène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 Heptane normal	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Naphtalène	Catégorie 2	Indéterminé	système sanguin, reins et foie

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Heptane normal Cyclohexane	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 Heptane normal	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Renseignements sur les voies d'exposition probables : EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau : EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une irritation cutanée.

Section 11. Données toxicologiques

Ingestion	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur
Inhalation	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Contact avec la peau	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Ingestion	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
	EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles	: Non disponible.
Effets différés possibles	: Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Autres informations	: EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
----------------------------	--	--

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Heptane normal	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures
Cyclohexane	Aiguë CL50 4530 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
Naphtalène	Aiguë CE50 1600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 2350 µg/l Eau de mer	Crustacés - Palaemonetes pugio	48 heures
	Aiguë CL50 213 µg/l Eau douce	Poisson - Melanotaenia fluviatilis - Larve	96 heures
	Chronique NOEC 0.5 mg/l Eau de mer	Crustacés - Uca pugnax - Adulte	3 semaines
	Chronique NOEC 1.5 mg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	60 jours
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 Heptane normal	Aiguë CL50 375000 µg/l Eau douce	Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures

Persistence et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 Heptane normal	4.66	552	élevée
Cyclohexane	3.44	167	faible
Naphtalène	3.4	36.5 à 168	faible
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2 Heptane normal	4.66	552	élevée

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets

Section 13. Données sur l'élimination

doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Autres informations

Remarques : Quantités de minimis

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Heptane (tous les isomères)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Nom des ingrédients	Nom de la liste	Statut
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 PAHs	POPs - Annexe 3	Référencé

Liste des stocks

Section 15. Informations sur la réglementation

Australie	: Indéterminé.
Canada	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Chine	: Indéterminé.
Europe	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Japon	: Inventaire du Japon (ENCS): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Malaisie	: Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taïwan	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision	: 05/21/2018
Date de publication précédente	: 04/28/2016
Version	: 5

Légende des abréviations	: ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques IATA = Association international du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogK _{ow} = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) NU = Nations Unies RPD = Règlement sur les produits dangereux
---------------------------------	---

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3	Sur la base de données d'essais Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Jugement expert Méthode de calcul

Section 16. Autres informations

DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	Méthode de calcul
EN12916:2006 IP391-07 Sys. Cal. Std. 2	
LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2	Sur la base de données d'essais
IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2	Méthode de calcul
IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3	Méthode de calcul
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) - Catégorie 3	Méthode de calcul
DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1	Jugement expert
DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	Méthode de calcul

Références : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.